

Informations de base	
<b>2025/2997(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières: conditions applicables à l'octroi de l'accréditation aux vérificateurs, au contrôle et à la supervision des vérificateurs accrédités, au retrait de l'accréditation ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle et à l'évaluation par les pairs des organismes d'accréditation	
Complétant <a href="#">2021/0214(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
2.10.01 Union douanière, franchises, transit communautaire	
3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile	
3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone	
3.70.15 Fiscalité de l'environnement	
6.20 Politique commerciale commune en général	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2025/2997(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
<b>Modifications et abrogations</b>	Complétant <a href="#">2021/0214(COD)</a>
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 0114-p6
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	ENVI/10/04570